



LES INDISPENSABLES :

Test d'aisance aquatique

Carte nationale d'identité en cours de validité

Duvet et sac à dos

Bonnes chaussures du routard

BLOG DU SÉJOUR :

blogs.laligue38.org

MARE A MONTI : CORSE DU SUD !

SÉJOUR ENTRE MER ET MONTAGNE

Pour les 14/17 ans

SÉJOUR ADD ITINÉRANT EN CORSE DU SUD DE PORTO VECCHIO A PROPRIANO :

Minibus et sac à dos, on the road again...Viva Corsica!

Traverser la Corse du sud du golfe de Porto Vecchio au golfe de Propriano... Un séjour adapté aux ados pour découvrir d'Est en Ouest l'île de beauté.

Partir à la conquête du fabuleux Mare a Monti sud pendant deux jours, découvrir les eaux cristallines des rivières corses au cours d'une séance de canyoning et sans oublier une journée d'excursion à Bonifacio et aux splendides îles Lavezzi.

Tu pratiqueras le stand-up paddle et te baigneras sur des plages au décor de cartes postales, puis tu arpenteras les sentiers des Aiguilles de Bavella. Un séjour en camping au cours duquel tu participeras activement à la vie du groupe... De quoi passer des vacances inoubliables sur le joyau de la Méditerranée.

CADRE DE VIE ET ESPRIT DU SÉJOUR : Cette colo laisse place à tous les idées des jeunes et au "vivre ensemble" : visites improvisées, grands jeux, baignade dans la piscine du camping, veillée et repas régional complètent le séjour.

Le groupe est logé sous tentes en camping et participe à la vie quotidienne : courses, élaboration des menus, préparation des repas, vaisselle, mais aussi aux choix de visites... Le programme sera donc évolutif. Le groupe se déplacera en minibus. Les traversées continent-Corse se font de nuit.



retrouvez toutes nos colos sur
www.laligue38.org

Agréments UFOVAL : Ministère de la Jeunesse et des Sports. Agrément Ministère chargé du tourisme : C.G.O.L / LFEEP : AG.075.95.0063 C.G.O.L : Utilité publique / Décret du 31.05.1930
n° siren : 779 552 405 - n°Siret : 779 552 405 00069 - Code APE 94 99Z

VIE QUOTIDIENNE

Le groupe participe activement à la vie collective : les repas sont préparés par toute l'équipe, sous la bienveillance des animateurs. Le camp est également monté par le groupe.

Rythme de vie : Le réveil est individualisé sauf en cas d'activité ou de sortie matinale. Le coucher, également est individualisé, il s'effectue toujours à des heures raisonnables après une veillée. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des moments de la journée et des conditions climatiques; elles sont adaptées au rythme de vie des jeunes.

Repas : Nous avons le souci de proposer des repas équilibrés, pris à des heures régulières. Nous veillons à ce que les jeunes mangent de tout et suffisamment. Nous prendrons en considération les régimes alimentaires et médicaux signalés avant le départ. Notre association applique le principe de laïcité en respectant les convictions religieuses si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

Hygiène : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour.

SANTE

Les parents remplissent avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si le jeune suit un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de donner l'ordonnance du médecin, au moment du départ, au responsable du convoi. Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si le jeune tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes avertis dès que possible. Fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

RELATION PARENTS / JEUNE

L'équipe d'animation s'engage à insister auprès des jeunes pour qu'ils soient en contact avec leur famille : courrier ou téléphone. Un blog est tenu à jour au cours du séjour. Les coordonnées sont communiquées lors des envois des convocations.

ITINERANCE

Le séjour s'effectue en itinérance. L'hébergement s'effectue essentiellement en camping sous tente . Les déplacements sont effectués en minibus, conduits par un adulte ayant de l'expérience. Il est recommandé d'apporter des sacs à dos et non des valises, très peu pratiques lors des déplacements.

ARGENT DE POCHE

L'argent est géré par le jeune et peut être confié à l'équipe d'animation. S'il souhaite le conserver, aucun contrôle ne sera effectué par l'équipe d'animation (utilisation, perte, vol). Cet argent reste sous l'entière responsabilité du jeune. Les besoins étant limités, les sommes importantes sont déconseillées.

OBJETS DE VALEUR

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

PRATIQUES ADDICTIVES : TABAC ALCOOL DROGUES

La loi Française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous avons obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République

VOYAGE

Le groupe se déplace en minibus au cours du séjour.

TROUSSEAU ETE

Nombre	Linge
1	Vêtement de pluie
1 + 1	Paire de basket + Paire de chaussures pour aller dans l'eau
1	Paire de tongs
6	paires de chaussettes
6	Sous-vêtements
3	shorts
6	Tee-shirts
2	pantalons
2	Vêtements de nuit
1	Sweat-shirt ou pull chaud
1	survêtement
1	Serviette et maillot de bain
1	Lampe de poche
1	Petit sac à dos
1	Casquette, lunettes
1	Protection solaire et anti moustique
1	Sac de couchage chaud

ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)

Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude. Activités concernées : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

Le test est à effectuer en piscine et l'attestation à placer avec les autres documents dans la valise.

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e),

Titulaire du diplômeN°

Certifie que, (nom et prénom du mineur) :.....Né (e) le :.....

Demeurant :

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

Effectuer un saut dans l'eau

Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes

Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes

Nager sur le ventre pendant 20 mètres

Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Epreuves effectuées avec brassières / sans brassière de sécurité (rayer la mention inutile)

Fait leà.....

Signature : Cachet :

